

VILLE DE NIORT

ARRÊTÉ N°24_AT_1229
PROROGÉANT L'ARRÊTÉ N°23_AT_2340

PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

RUE EMILIE CHOLOIS

Le Maire de la Ville de Niort,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;
Vu l'arrêté n°2022-142 en date du 13/07/2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique SIX ;
Vu l'arrêté n°23_AT_2340 en date du 13/11/2023 instaurant un périmètre de sécurité rue Emilie Cholois ;
Considérant la programmation de la dépose des clochetons de l'église St Hilaire en juillet 2024 ;
Considérant que le périmètre de sécurité doit être maintenu jusqu'au terme cette intervention pour garantir la sécurité du public ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté 23_AT_2340 du 13 novembre 2023 interdisant le stationnement rue Emilie Cholois, au droit de l'Eglise Saint Hilaire, sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2024.

Article 2

Le Maire de la Ville de Niort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le Maire de Niort,
Le 1er Adjoint au Maire

Dominique SIX